

LA PRESSE



STÉPHANIE GRAMMOND
RÉGIMES DE RETRAITE:
AVANCEZ PAR EN ARRIÈRE
PAGE 4

CSERIES
LE PREMIER CLIENT
CÈDE SA PLACE
PAGE 5



AFFAIRES



HEXAGONE
UNE OFFRE
D'ACHAT
VENUE
DU QUÉBEC
PAGE 5

↑ S&P TSX
15 625,73
+67,56 (+0,43%)

↑ S&P 500
2003,36
+6,62 (+0,33%)

↑ DOW JONES
17 098,45
+18,88 (+0,11%)

↑ PÉTROLE
95,96\$US
+1,41\$US (+1,49%)

↑ DOLLAR
91,97¢US
+0,22¢US

ENTREPRISES QUÉBÉCOISES

DES MILLIARDS CONSERVÉS À L'ÉTRANGER



L'acquisition de Tim Hortons par Burger King a attiré l'attention sur les avantages fiscaux du Canada. Qu'en est-il pour les multinationales québécoises qui génèrent des profits à l'étranger?

À LIRE EN PAGES 2 ET 3



DÉCOUVREZ LE MEILLEUR DE TORONTO

AVEC MARIE-CLAUDE LORTIE



Offert en librairie ou sur
editionslapresse.ca

Aussi en format PDF et E-pub



LA PRESSE AFFAIRES

POURQUOI QUÉBEC INC. GARDE DES PROFITS À L'ÉTRANGER

Les multinationales des États-Unis accumulent les profits à l'étranger pour éviter le fisc américain. Au Québec aussi, les grandes entreprises conservent d'importants bénéfices à l'étranger. Mais elles ne le font généralement pas pour des raisons fiscales.



SYLVAIN LAROCQUE

En examinant attentivement les rapports annuels des grandes entreprises québécoises, on découvre que plusieurs d'entre elles possèdent des filiales qui conservent d'importants profits à l'étranger – près de 7 milliards au total pour celles qui en font la divulgation.

Le chiffre peut étonner, mais il reflète d'abord et avant tout l'internationalisation grandissante de Québec inc. Ces dernières années, des firmes comme Alimentation

Couche-Tard, CGI et Gildan sont devenues de véritables multinationales. D'autres, comme SNC-Lavalin et Bombardier, le sont depuis longtemps.

« Ce sont des bénéfices qu'on utilise pour financer la croissance à l'étranger, déclare Claude Breton, porte-parole de la Banque Nationale. Au lieu de sortir des profits canadiens pour financer nos activités mondiales, on se sert des bénéfices de l'extérieur du Canada. »

Chez Gaz Métro, on rapatrie généralement le tiers des bénéfices générés chaque année par les filiales américaines, et le reste sert à financer des investissements là-bas, précise une porte-parole, Marie-Christine Demers.

« Ce n'est pas de l'argent qu'on garde à l'étranger pour ne pas payer d'impôt au Canada », insiste Isabelle Adjahi, porte-parole de WSP (ex-Genivar).

Dans certains cas, les entreprises n'ont pas le droit de rapatrier au Canada la totalité de leurs profits étrangers. C'est le cas de Lassonde. Pour réaliser une importante acquisition aux États-Unis, le producteur de jus a contracté un prêt comportant des conditions qui limitent les profits américains qu'il peut rapatrier ici, explique le chef de la direction financière de l'entreprise, Guy Blanchette.

Par ailleurs, il ne faut pas s'imaginer que ces profits accumulés à l'étranger au fil des ans font en sorte que les entreprises québécoises ont nécessairement des comptes bancaires qui débordent à l'autre bout du monde. « C'est une chose d'avoir des profits non rapatriés, mais ça ne veut pas dire que le cash est encore là. Il peut avoir été prêté à une autre filiale dans un autre pays », souligne François Dufresne, chef de la direction financière de GLV. Par exemple, CGI a des bénéfices non rapatriés de 934 millions, mais seulement 16,4 millions en liquidités à l'étranger.

Il faut aussi mettre les choses en perspective. Au Canada, les cinq plus grandes entreprises détiennent à elles seules des profits de plus de 100 milliards à l'étranger. Aux États-Unis, 307 des plus grandes multinationales ont accumulé à l'étranger des bénéfices de plus de 1950 milliards US, selon Bloomberg.

Le problème américain

Au sud de la frontière, ces profits qui échappent au fisc américain font régulièrement les manchettes. Les entreprises ne sont pas pressées de les rapatrier parce qu'elles se retrouveraient alors avec une facture d'impôts considérable. « C'est moins tentant de ramener l'argent », résume Robert Chayer, fiscaliste au cabinet comptable Richter.

Les profits étrangers sont imposés dans les pays où ils ont été gagnés. Mais dans le cas d'une filiale d'une entreprise établie aux États-Unis, le fisc américain peut également imposer ces bénéfices lorsqu'ils sont rapatriés par la société mère.

« C'est très désavantageux pour une multinationale américaine de rapatrier les

profits de ses filiales étrangères », affirme Denis Langelier, associé de PwC.

Par exemple, les profits d'une filiale britannique sont d'abord imposés à 21 % par Londres. S'il sont rapatriés aux États-Unis, le fisc américain réclamera environ 17 % de plus, soit la différence entre le taux d'imposition britannique et celui du pays de Barack Obama, qui est d'environ 38 % (impôt des États compris). Si les profits ont été enregistrés dans des pays à faible taux d'imposition, la somme à verser au fisc américain est encore plus grande. Ainsi, Apple estime qu'elle devrait verser pas moins de 18,4 milliards US en impôts pour rapatrier ses profits étrangers de 54,4 milliards US, soit 34 % du total. Le géant technologique a plusieurs filiales en Irlande, où le taux d'imposition maximal pour les entreprises est de 12,5 %.

Différent au Canada

Au Canada et dans la plupart des pays du monde, le fonctionnement est différent.

Ottawa et les provinces n'imposent pas les profits rapatriés par une entreprise canadienne, car on considère qu'ils ont déjà été imposés à l'étranger. De façon générale, tout ce qu'une société mère a à déboursier pour rapatrier des profits, c'est un impôt supplémentaire de 5 % payable au pays où se trouve la filiale. Si celle-ci est établie au Royaume-Uni, c'est 0 %.

Cet avantage indéniable et le taux d'imposition relativement faible pour les entreprises au Canada – environ 27 % en comptant les impôts des provinces – ont joué un rôle important dans la décision de Burger King de déménager son siège social au Canada en faisant l'acquisition de Tim Hortons pour 12,5 milliards.

« Les multinationales américaines sont dans un régime fiscal qui les défavorise par rapport à celles de la plupart des autres pays industrialisés », note M. Langelier.

Rapatrier des profits au Canada engendre tout de même des coûts, ce qui explique que

PROFITS (BÉNÉFICES NON RÉPARTIS) CONSERVÉS À L'ÉTRANGER PAR LES GRANDES ENTREPRISES QUÉBÉCOISES (EN MILLIONS \$)

Entreprise	En 2013	En 2011	Pays des filiales
Alimentation Couche-Tard *	1016	198	États-Unis, Norvège
CGI	934	638	12 pays dont États-Unis, France, Royaume-Uni et Inde
Molson Coors**	886	920	10 pays dont Royaume-Uni, Luxembourg, Pays-Bas et Serbie
SNC-Lavalin	671	885	23 pays dont États-Unis, France, Algérie et Inde
CAE	566	328	30 pays dont États-Unis, Royaume-Uni, Luxembourg, Irlande et Chine
Banque Nationale	463	448	États-Unis, Malte, Barbade, Hong Kong, Irlande
Dorel *	409	372	Six pays dont Barbade, Luxembourg et Brésil
Bombardier *	364	225	Huit pays dont États-Unis, Royaume-Uni, Allemagne et Luxembourg
Semafo *	311	240	Burkina Faso
Velan *	293	251	10 pays dont États-Unis, Corée, France, Royaume-Uni et Inde
Banque Laurentienne	107	77	Barbade
Gaz Métro*	215	148	États-Unis
Gildan *	151	123	États-Unis, Barbade, Honduras, Royaume-Uni
Stella-Jones	133	52	États-Unis, Luxembourg
WSP Global	46	4,4	Royaume-Uni, États-Unis, Suède
GLV	23	25	Huit pays dont États-Unis, Autriche et Luxembourg
Lassonde	19	631 000 \$	États-Unis, Luxembourg
Aimia	14	11	Neuf pays dont États-Unis, Royaume-Uni et Italie
Transat	3,6	1,7	Huit pays dont France, Royaume-Uni, Mexique et Barbade
Mouvement Desjardins	3,4	3,9	États-Unis

* millions dollars US ** Bénéfices détenus à l'extérieur des États-Unis Sources: états financiers annuels, informations fournies par les entreprises

→ Grandes entreprises québécoises qui ne divulguent pas les profits conservés dans leurs filiales étrangères

Canadien National, Valeant, Power Corporation, Financière Power, Saputo, Agropur, Industrielle Alliance, Osisko, Amaya, Québecor, Domtar, Air Canada, Cogeco Câble, Cogeco, Résolu (somme négligeable), BRP, MTY (somme négligeable), Fiera Capital, Uni-Sélect, Cascades, Borealex, Logistec, Canam, Reitmans, Héroux-Devtek (somme négligeable)

→ Grandes entreprises québécoises qui ne détiennent pas de profits à l'étranger

BCE, Dollarama, Metro, Jean Coutu, TransForce, Cominar, Rona, Transcontinental, Quincaillerie Richelieu, ProMetic, Innergex, BMTC (Braul & Martineau), Yellow Média, Mines Virginia, Tembec, Lunetterie New Look, Mines Richmond, Colabor

LA PRESSE AFFAIRES



Aujourd'hui dans
La Presse+

CHRONIQUEUR INVITÉ
LP Maurice et le pouvoir des « start-up »

PHOTO HUGO-SÉBASTIEN AUBERT, LA PRESSE

Demain dans
La Presse+

CAMPAGNES DE FINANCEMENT
Sortez votre argent, c'est la rentrée!

Lundi dans
La Presse+

COMMERCE DE DÉTAIL
Consolidation tous azimuts dans la vente d'équipement de hockey



PHOTO THINKSTOCK



Lëtzbüerg
Luxembourg

Des filiales étrangères qui font baisser les impôts

SYLVAIN LAROCQUE

Avec certaines de leurs filiales à l'étranger, les grandes sociétés québécoises peuvent diminuer significativement leurs impôts, et ce, en toute légalité.

Souvent, c'est parce que les entreprises ont des filiales d'exploitation dans des pays où le taux d'imposition est inférieur à celui du Canada (environ 27%), comme le Royaume-Uni (21%) ou la Suisse (18%). Quand les filiales sont aux États-Unis, où le taux d'imposition moyen est de 38%, la société mère voit naturellement ses impôts augmenter, surtout si les activités américaines sont substantielles.

Dans le régime fiscal canadien, comme les profits sont imposés par le pays où ils ont été gagnés, plus une entreprise est active à l'étranger, plus son taux effectif d'imposition est susceptible de différer, à la baisse ou à la hausse, du taux de 27% en vigueur au pays.

Cela dit, les entreprises qui ne sont présentes qu'au Canada peuvent elles aussi avoir un taux d'imposition effectif plus ou moins élevé que 27% pour diverses raisons, comme des crédits d'impôt ou des pertes fiscales.

Paradis fiscaux

Des dizaines d'entreprises québécoises possèdent par ailleurs des filiales dans des pays à très faible taux d'imposition, lesquelles peuvent avoir un impact notable sur leur facture d'impôt.

Par exemple, le taux d'imposition effectif de la Banque Laurentienne était de 21,1% en 2013, soit 5,6 points de moins que le taux réglementaire de 26,7% qui s'applique à elle. Plus de la moitié de cet écart, soit trois points de pourcentage, était attribuable à une participation dans une société de réassurance internationale établie à la Barbade. L'économie d'impôts qui en a découlé s'est chiffrée à 4,8 millions en 2013.

Mais il n'en est pas toujours ainsi. TransForce a également des activités de réassurance à la Barbade, mais comme les profits qui y sont associés sont considérés comme des revenus de placement, ceux-ci sont imposés chaque année par les autorités fiscales

canadiennes au taux de 27%, explique le vice-président aux finances de l'entreprise, Martin Quesnel.

Le Luxembourg est un autre pays où plusieurs entreprises québécoises détiennent des filiales. Ce petit État est particulièrement attrayant pour l'établissement de structures de financement visant à réaliser des acquisitions internationales. Grosso modo, une entreprise canadienne capitalise une filiale au Luxembourg, laquelle prête des fonds à une filiale établie dans un autre pays, par exemple les États-Unis ou la France. Les intérêts versés à la filiale luxembourgeoise sont imposés à un taux avantageux et peuvent être déduits tant au Canada qu'à l'étranger par la société mère et ses filiales.

« Ces transactions-là sont tolérées par les autorités fiscales, indique Denis Langelier, fiscaliste chez PwC. Elles existent depuis au moins 30 ans. Mais si jamais le maintien de la structure est déficient, vous pouvez être sûr que les autorités fiscales vont prendre un malin plaisir à les attaquer. »

Pour plusieurs entreprises québécoises, dont Lassonde et TransForce, la présence d'une filiale au Luxembourg se traduit par une diminution du taux d'imposition effectif qui n'est toutefois pas chiffrée dans les états financiers publics.

Certaines entreprises québécoises préfèrent ne pas recourir à de telles stratégies. C'est notamment le cas de CGI.

« Comme beaucoup de gouvernements sont nos clients, c'est important pour nous de ne pas faire de mouvements d'argent pour payer moins d'impôts », confie Lorne Gorber, porte-parole du géant des technologies de l'information.

De son côté, la Banque Nationale possède toujours une filiale à la Barbade. Mais à la suite des pressions exercées par le militant Yves Michaud en 2005, l'institution a considérablement réduit ses activités dans l'île tropicale. La Natcan Insurance Company de Bridgetown ne compte plus que 1 million de dollars de primes, contre beaucoup plus il y a quelques années, précise Claude Breton, porte-parole de la Banque. « On est à vider ça », dit-il.

les entreprises d'ici préfèrent souvent en laisser une partie à l'étranger. Il faut aussi préciser que les profits accumulés à l'étranger sont parfois contrebalancés par des pertes comptabilisées dans d'autres filiales internationales. Or, ces pertes ne sont habituellement pas divulguées.

C'est depuis l'entrée en vigueur au Canada des normes comptables internationales (IFRS), en 2011, que les entreprises publiques sont tenues de dévoiler les profits qu'elles conservent à l'étranger, appelés pudiquement « différences temporaires imposables » dans les états financiers.

Cela dit, plusieurs entreprises ne divulguent pas ces profits. D'une façon générale, elles n'ont à les mettre dans leurs états financiers que s'ils sont « significatifs » par rapport à la taille de l'entreprise, un jugement qui revient au vérificateur comptable, relève Martin Deschênes, associé chez Raymond Chabot Grant Thornton. À l'Autorité des marchés financiers, on reconnaît qu'il n'y a pas de règle précise à cet égard. Le tableau de la page 2 n'est donc pas exhaustif.



TAUX D'IMPOSITION EFFECTIF DES GRANDES ENTREPRISES QUÉBÉCOISES

Ce tableau indique les taux d'imposition effectifs des entreprises québécoises ayant une valeur boursière de plus de 1 milliard pour les deux derniers exercices financiers ainsi que le principal élément expliquant l'écart avec le taux réglementaire de 27% au Canada pour le dernier exercice. Plusieurs autres éléments ont toutefois un impact sur le taux d'imposition effectif d'une société. Ce taux couvre les impôts payés dans tous les pays. Souvent, il comprend aussi des impôts qui n'ont pas encore été versés aux autorités fiscales en raison de reports permis par la loi. Les entreprises ayant subi des pertes en 2012 ou en 2013 sont exclues, tout comme celles régies par les autorités fiscales américaines ainsi que les fonds immobiliers.

Entreprise	Taux d'imposition effectif en 2013	Taux d'imposition effectif en 2012	Principal élément expliquant l'écart avec le taux réglementaire de 27% (2013)
Canadien National	27,2%	26,7%	Rajustements d'impôts reportés
BCE	25,7%	20,9%	Règlement de positions fiscales incertaines
Financière Power	18,4%	16%	Produits de placement non imposables
Alimentation Couche-Tard	14,2%	11,4%	Filiales étrangères
Banque Nationale	14,4%	16,6%	Exonération pour valeurs mobilières
Power Corporation	19,4%	16,8%	Produits de placement non imposables
Saputo	29,7%	27,8%	Filiales étrangères
CGI	27,4%	50%	Divers éléments
SNC-Lavalin	53,4%	18%	Filiales étrangères
Gildan	3,2%	-3%	Filiales étrangères
Bombardier	25,8%	12,3%	« Différences permanentes »
Dollarama	27,1%	27,9%	Charges non déductibles
Metro	22,2%	26,3%	Gain sur vente d'actions (Couche-Tard)
Industrielle Alliance	21%	24,4%	Produits de placement exonérés
Jean Coutu	15,4%	12,4%	Utilisation d'attributs fiscaux (Rite Aid)
CAE	13,6%	16,7%	Ajustements d'impôts d'exercices antérieurs
TransForce	13,2%	26,2%	Pertes aux États-Unis
WSP	24,1%	18,8%	Filiales étrangères
Cogeco Câble	25,4%	31,7%	Filiales étrangères
Stella-Jones	27,6%	27,9%	Filiales étrangères
Banque Laurentienne	21,1%	23,2%	Placement à la Barbade
Dorel	8%	16,3%	Filiales étrangères
BRP	49%	21,4%	Gain de change

Note: les pourcentages négatifs signifient un remboursement d'impôt Source: états financiers annuels

LA PRESSE AFFAIRES

Régimes de retraite :
avancez par en arrière

**STÉPHANIE
GRAMMOND**
CHRONIQUE

«**A**vancez par en arrière», lancent les chauffeurs d'autobus aux passagers qui ne veulent pas se rendre jusqu'au fond du véhicule.

Ces jours-ci, les chauffeurs doivent avoir l'impression que cette phrase s'applique aussi à eux et à l'ensemble des 122 000 employés et retraités des municipalités du Québec, forcés de revenir en arrière sur des acquis de leur régime de retraite.

Québec ne semble pas vouloir bouger. Il est vrai que le gouvernement a ouvert la porte à certaines modifications mineures lors des consultations parlementaires qui se sont achevées cette semaine. Par exemple, les rares régimes en pleine santé pourraient éviter une partie de la cure, ce qui est parfaitement logique.

Mais le gouvernement garde le cap sur le gros morceau: le partage des coûts du déficit des régimes, estimé à 3,9 milliards de dollars. Québec veut même peser sur l'accélérateur, visant l'adoption du projet de loi 3 le plus tôt possible cet automne.

Voilà qui promet un automne chaud...

Mais les syndicats ont déjà brûlé une bonne partie du capital de sympathie dont ils jouissaient auprès du grand public en allumant des feux devant l'hôtel de ville et en mettant la salle du conseil sens dessus dessous.

Ils menacent maintenant de contester le projet de loi 3 jusqu'en Cour suprême. Déchirer un contrat, ça ne se fait pas, disent-ils. Une loi rétroactive, c'est odieux.

Sur le plan légal, ont-ils une poignée?

Normalement, les promesses de rentes faites à des employés sont coulées dans le béton. L'employeur pour lequel vous avez travaillé toute votre vie ne peut pas renier ses engagements et réduire la rente que vous avez accumulée. S'il manque d'argent dans la caisse pour remplir ses promesses, c'est à lui de combler le déficit. À lui seul.

Chose promise, chose due. Un contrat est un contrat. L'une ou l'autre des deux

parties ne peut pas en changer les clauses unilatéralement.

Toutefois, dans le secteur privé, l'employeur peut déclarer faillite. Parlez-en aux employés de Nortel qui ont perdu jusqu'à 43% de leur rente. Les entreprises peuvent aussi se placer sous la protection de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies, comme l'ont fait AbitibiBowater (Résolu) et Papiers White Birch, dont les retraités sont passés dans le tourdeur.

Du côté public, il n'y a pas ce genre de disjoncteur. Alors, les coûts ne font que grimper, et la Ville doit payer... ou plutôt les contribuables qui n'ont pas de régime de retraite.

Par contre, le public a des pouvoirs que les entreprises n'ont pas. Selon le vieil adage juridique, le Parlement peut tout faire, sauf changer un homme en femme.

Le législateur peut donc changer un contrat, même rétroactivement, quoiqu'il se garde généralement de le faire pour ne pas soulever la controverse et pour respecter la philosophie de libre marché.

Mais légalement, le législateur peut modifier les conditions d'un régime de retraite privé ou public, que ce soit pour le passé ou pour l'avenir.

Les syndicats rétorqueront que la liberté d'association est protégée par la Charte. Cela est vrai.

Est-ce que cette disposition peut empêcher le gouvernement de modifier unilatéralement les clauses d'un régime de retraite puisque ce régime fait partie des conditions de travail obtenues lors de négociations collectives?

C'est loin d'être sûr. Dans le passé, la Cour suprême a reconnu le droit d'association, mais de façon plutôt minimaliste, en rappelant que la Charte protège le droit à la négociation collective, mais ne garantit pas le résultat de la négociation.

À la suite des compressions budgétaires annoncées par Ottawa en 2008-2009, les employés fédéraux ont perdu une partie des augmentations de salaire prévues à leur convention collective.

Plusieurs syndicats ont porté l'affaire devant les tribunaux. Mais leurs demandes ont toutes été rejetées par les cours d'appel de différentes provinces, notamment celle du Québec, qui s'est penchée sur la cause des employés de Radio-Canada.

Un des dossiers est maintenant en délibéré à la Cour suprême. Mais il serait surprenant qu'elle renverse la vapeur.

Au-delà du droit, est-il acceptable que Québec permette aux municipalités de revenir sur leur parole? Cela fera en sorte que l'indexation

sera suspendue pour les retraités et que les employés devront assumer la moitié du déficit qui leur est attribuable.

Les syndicats disent que c'est immoral. Ils rappellent que les employés ont renoncé à des augmentations de salaire en échange d'une bonification de leur régime de retraite.

Mais est-ce que la valeur des augmentations de salaire auxquelles ils ont renoncées est égale à la valeur de l'amélioration de leur prestation de retraite?

Peut-être que ça l'était à l'époque. Mais les temps ont changé. L'espérance de vie a grimpé, et les taux d'intérêt sont au plancher. Tout cela a fait exploser le coût des rentes consenties dans le passé. Et aujourd'hui, les employés municipaux se retrouvent avec une rémunération globale largement supérieure à celle des employés du Québec.

Les parties sont donc en droit de se questionner pour savoir si les principes sur lesquels elles s'étaient entendues à l'époque sont toujours valables.

N'empêche, les employés ont le droit d'être écoutés de bonne foi par Québec, non seulement pour respecter la Charte, mais aussi pour préserver le climat de travail et la paix sociale.



Pour joindre
notre chroniqueuse:
stephanie.grammond@lapresse.ca

La SAQ voit ses profits augmenter de 5,8%

LA PRESSE CANADIENNE

Stimulés par la semaine de Pâques ainsi que par des promotions qui ont connu du succès, les profits ainsi que le chiffre d'affaires de la Société des alcools du Québec (SAQ) ont affiché une progression au cours du premier trimestre.

La société d'État a dévoilé hier un résultat net de 234,2 millions de dollars pour la période de trois mois terminée le 21 juin dernier, en hausse de 5,8% par rapport à la même période l'an dernier. Son chiffre d'affaires a pour sa part bondi de 5,7%, pour s'établir à 692,9 millions, comparativement à 655,3 millions lors de la période correspondante de 2013.

La société d'État précise que ses résultats du



PHOTO LA VOIX DE L'EST

Le premier trimestre de la SAQ a été marqué par une hausse de 60% des ventes de vins québécois.

premier trimestre de l'an dernier n'avaient pas bénéficié de l'élan du congé pascal. «En

général, Pâques, ça représente des ventes d'environ 15 millions de dollars, a expliqué

un porte-parole, Renaud Dugas. C'est sûr que ça a eu un impact, en plus des campagnes [de promotion] qui ont fonctionné.»

M. Dugas a souligné que le rabais de 15% octroyé à l'achat de six bouteilles a connu du succès auprès des consommateurs. «Les types de campagnes qui intéressent la clientèle, ce sont les [...] rabais», a-t-il dit.

Par secteur, les ventes de vins et de spiritueux ont respectivement augmenté de 5% et 2,1%, alors que celles de bières importées et artisanales, de cidres et de produits complémentaires sont demeurées stables.

Le premier trimestre de la SAQ a également été marqué par une hausse de 60% des ventes de vins québécois – soit 100 000 bouteilles –, ce qui

a représenté des revenus de 1,6 million.

L'achat moyen en succursale par les consommateurs s'est établi à 47,44\$ au premier trimestre, par rapport à 44,36\$ pour celui de l'exercice précédent.

Le porte-parole de la SAQ a par ailleurs indiqué que le séisme de magnitude 6 qui a secoué la région viticole de Napa, en Californie, ne devrait pas se refléter sur le prix des bouteilles de vin en provenance de cette région. «Nous avons contacté plus de 80% de nos gros fournisseurs et ils nous ont indiqué qu'il n'y avait pas eu d'impact chez eux», a dit M. Dugas.

Le vin californien semble avoir de plus en plus la cote auprès des consommateurs québécois, puisque la SAQ a remarqué une augmentation de 10% des ventes de bouteilles de vin de cette région au cours de la dernière année, a ajouté M. Dugas.

AFFAIRES
700

710 OCCASIONS D'AFFAIRES

SPÉCIALISTES DES JEUX VIDÉO Project Whitecard Inc. à Winnipeg, établi depuis 8 ans, est à la recherche de potentiels collègues qui chercheraient à étendre l'emplacement de leur studio pour l'environnement fiscal avantageux du Manitoba (à 40% sur le travail) pour des possibilités immédiates dans le domaine du jeu vidéo. Avec un solide bilan, Project Whitecard peut fournir l'expérience et le professionnalisme pour l'atterrissage en douceur qu'une telle entreprise nécessiterait. S.v.p. contactez-nous au 1-855-269-0718 ou executive@projectwhitecard.com

Nous cherchons à rencontrer des professionnels partageant les mêmes idées qui souhaitent influencer et façonner l'industrie canadienne de leur expérience, compétences et enthousiasme.

715 FINANCEMENT

1^{ER} / 2^E HYPOTHÈQUE ET CONSTRUCTION
Commercial • Industriel • Résidentiel
DENCOL, 514-342-1356 (agent protégé)

AVIS
800

801 AVIS LÉGAUX

PRENEZ AVIS que l'inventaire de la succession de **JACQUES MARANDA**, né le 4 septembre 1964 et résidant au 202-1190 rue Rodrigue, Terrebonne, Québec J7M 0G8, peut être consulté à l'adresse du notaire Pierre LAVOIE au 1545 boul. Curé Labelle, bureau 100, Laval, Québec H7V 2W4 450-681-1685

AVIS

Nos annonceurs sont priés de noter que toutes leurs annonces doivent être publiées en conformité avec la Loi sur la protection du consommateur, article 242, qui stipule : «Aucun commerçant ne peut, dans un message publicitaire, omettre son identité et sa qualité de commerçant.»

LOTO-QUÉBEC

Une hausse des profits
qui cache une baisse

LA PRESSE CANADIENNE

Loto-Québec a affiché hier un bénéfice net du premier trimestre de 291,2 millions, en hausse de 3,6% par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent.

La société d'État a cependant noté que son plus récent trimestre comptait 6 jours de plus que celui de l'année dernière et que son résultat global traduisait en fait une baisse de 17,3 millions,

ou 6,2%, en regard de l'an dernier.

Les revenus de Loto-Québec ont avancé de 1,9% pour totaliser 853 millions au premier trimestre clos le 30 juin, mais en excluant les 6 jours supplémentaires, ceux-ci ont diminué de 44,3 millions, ou 5,3%.

Tous les secteurs d'activité de Loto-Québec ont été touchés par le ralentissement de l'industrie des jeux de hasard observé à l'échelle du pays, a précisé la

société, qui dit tenter de s'ajuster à la situation en dynamisant son offre de divertissement et en optimisant ses ressources.

Le secteur des loteries, qui représente près de la moitié du chiffre d'affaires de Loto-Québec, a vu ses revenus diminuer légèrement à son plus récent trimestre à 419,7 millions, contre 421,1 millions l'an dernier.

Les produits des secteurs des casinos et ceux des loteries vidéo ont affiché des reculs respectifs de 3,5 et 2,4% en excluant les 6 jours additionnels du plus récent trimestre.

Loto-Québec vise un bénéfice net de 1,154 milliard pour son exercice 2014-2015, soit une somme équivalente à celle de l'an dernier, additionnée d'un gain d'efficience de 10 millions.

À L'AGENDA

■ PRÉVISIONS ■ RÉEL BPA: bénéfice par action K: millier M: million G: milliard

LUNDI 1^{ER} SEPTEMBRE
Marchés fermés au Canada et aux États-Unis (fête du Travail)

MARDI 2 SEPTEMBRE
Ind. ISM manufacturier août: **56,8**
(É.-U.) juillet: **57,1**
Aviat Networks BPA 4T: **-8 cUS**
Guidewire Software BPA 4T: **28 cUS**

MERCREDI 3 SEPTEMBRE
Nouvelles commandes industrielles (É.-U.) juillet: **1,0%**
juin: **1,1%**
Dominion Diamond BPA 2T: **19 c**
H&R Block BPA 1T: **-39 cUS**

JEUDI 4 SEPTEMBRE
Ind. ISM non manufacturier (É.-U.) août: **57,0**
juillet: **58,7**
Descartes Systems BPA 2T: **17 c**
Quiksilver BPA 3T: **3 cUS**

VENDREDI 5 SEPTEMBRE
Taux de chômage août: **7,0%**
(Canada) juillet: **7,0%**
Taux de chômage août: **6,1%**
(É.-U.) juillet: **6,0%**
Salaire moyen août: **2,1%**
(É.-U.) août: **2,0%**

LUNDI 8 SEPTEMBRE
CHC Group BPA 1T: **-48 c**
Evertz Techno BPA 1T: **26 c**
General Finance BPA 4T: **6 c**
Xcerra BPA 4T: **14 c**

POUR NOUS JOINDRE

La Presse Affaires, 7, rue Saint-Jacques, Montréal (Québec) H2Y 1K9
lpa@lapresse.ca

SUDOKU

Ce jeu est une réalisation de Ludipresse. Pour plus d'informations:
www.les-mordus.com ou écrivez-nous à info@les-mordus.com

				5				
	4			5				
		9	3		7		8	
	3	7	5		4			
5				3	9			6
		6			8			
2				6				
9		5	4					
								2

Placez un chiffre de 1 à 9 dans chaque case vide. Chaque ligne, chaque colonne et chaque boîte 3x3 délimitée par un trait plus épais doivent contenir tous les chiffres de 1 à 9. Chaque chiffre apparaît donc une seule fois dans une ligne, dans une colonne et dans une boîte 3x3.

Solution du dernier sudoku

9	7	3	1	5	6	8	4	2
2	5	8	9	4	7	6	1	3
6	1	4	8	3	2	5	7	9
8	9	1	4	2	3	7	6	5
7	4	6	5	9	1	2	3	8
5	3	2	6	7	8	1	9	4
4	8	7	2	1	9	3	5	6
1	2	5	3	6	4	9	8	7
3	6	9	7	8	5	4	2	1

Niveau de difficulté : TRÈS DIFFICILE

2983

Par Fabien Savary

2982

Une entreprise québécoise dépose une offre pour Hexagone

EXCLUSIF

ANDRÉ DUBUC

L'entreprise de construction Hexagone a attiré l'intérêt d'un nouvel acheteur, a appris *La Presse Affaires*.

Une entreprise de construction du Québec a déposé hier après-midi une offre d'achat en bonne et due forme visant la totalité d'Hexagone, qui a racheté les actifs des sociétés de Tony Accurso au printemps 2013.

Selon nos informations, il s'agit du Groupe Transelec/Common inc. (TCI), de Laval, une entreprise employant 2500 personnes à travers un ensemble de compagnies et de filiales du

Chez Hexagone, on n'était pas en mesure de confirmer l'information hier en fin de journée.

Jusqu'à hier, ce sont surtout des entreprises européennes qui s'étaient manifestées pour acquérir des éléments d'actifs de la société.

TCI appartient à la famille de Claude Gauthier, d'après le registre des entreprises. Transelec/Common construit des barrages, des parcs éoliens, des réseaux de télécommunications et réalise des travaux de génie civil.

Difficultés financières

Hexagone a fait parler d'elle tout l'été. En juillet, on apprenait qu'elle avait



PHOTO SARAH MONGEAU-BIRKETT, LA PRESSE

Jusqu'à hier, ce sont surtout des entreprises européennes qui s'étaient manifestées pour acquérir des éléments d'actifs d'Hexagone – qui a elle-même racheté les actifs des sociétés de Tony Accurso.

Selon nos informations, l'offre provient du Groupe Transelec/Common inc., de Laval, une entreprise employant 2500 personnes à travers un ensemble de compagnies et de filiales du domaine de la construction.

domaine de la construction. D'après ce qu'on sait, l'offre de TCI n'est pas financée par l'argent du gouvernement, ni par un solde de prix de vente. Joints au téléphone, des représentants de la société n'ont pas voulu commenter.

entrepris un processus de recapitalisation pour surmonter ses difficultés financières, processus qui pouvait déboucher sur la vente partielle ou complète de l'entreprise.

À la mi-août, il a été question que l'entreprise soit

scindée en deux : d'un côté, les grands travaux; de l'autre, les travaux de génie civil.

Fayolle Canada, une filiale du Groupe Fayolle de France, a publié un communiqué le 18 août pour confirmer l'achat des activités de génie civil d'Hexagone, notamment les actifs de la filiale Houle H2O. Fayolle annonçait la conclusion de

la transaction pour le 1^{er} septembre. Une information qui a toutefois été démentie la journée même par la direction d'Hexagone.

De son côté, la française Vinci a manifesté son intérêt pour la filiale Géodex, qui se spécialise dans la pose de pieux.

La vente des actifs d'Hexagone à une entreprise

québécoise aurait l'avantage de garder les profits et les impôts en territoire québécois.

Hexagone a besoin d'une injection d'au moins 30 millions d'argent frais pour assurer sa pérennité.

Le conseil d'administration d'Hexagone doit se réunir mardi prochain, selon ce qu'a appris *La Presse Affaires*.

Aviation Porter met en vente son aérogare de l'aéroport de Toronto



PHOTO BLOOMBERG

TORONTO — Porter a annoncé hier la mise en vente de son aérogare de passagers de l'aéroport Billy Bishop de Toronto.

Le transporteur régional a indiqué qu'une entente de cession-bail lui permettrait de se concentrer sur son activité principale, le transport de passagers.

Le président et chef de la direction de Porter Airlines, Michael Deluce, a indiqué que l'entreprise s'attendait à ce que le processus soit complété d'ici à quatre mois.

L'aérogare serait un actif

approprié pour un régime de retraite ou un fonds d'investissement dans les infrastructures, au Canada ou à l'étranger, a-t-il estimé.

Les produits de la vente devraient être consacrés à la croissance du transporteur. M. Deluce a précisé que cela pourrait passer par l'ajout de vols ou de destinations, ou encore par des améliorations apportées au salon d'aéroport.

M. Deluce n'a pas voulu donner une estimation de ce que la vente pourrait rapporter.

— La Presse Canadienne

CSERIES

Le client de lancement cède sa place

JULIEN ARSENAULT
LA PRESSE CANADIENNE

Préoccupé par l'incertitude entourant le programme de la CSeries, dont les essais en vol sont suspendus depuis trois mois, un transporteur suédois a signifié à Bombardier (TSX: BBD.B) qu'il ne voulait plus être le premier client à recevoir son nouvel avion.

Dans des documents financiers publiés sur l'internet, Braathens Aviation dit être en discussions avec l'entreprise établie à Montréal pour trouver de nouvelles dates de livraison.

« Nous avons informé Bombardier que nous ne serons pas son opérateur de lancement. »

— Extrait de documents publiés par Braathens Aviation

« Nous avons informé Bombardier que nous ne serons pas son opérateur de lancement », est-il écrit.

La société se questionne toutefois quant à l'impact de l'interruption des essais en vol – provoquée par l'explosion d'un moteur – sur l'entrée en service de la CSeries, prévue pour la deuxième moitié de l'année 2015.

« Subséquentement, il se pourrait que cela [l'incident] provoque un autre retard dans

la livraison des CSeries », peut-on également lire dans les documents.

En 2011, Braathens a passé une commande ferme pour 5 CS100 et 5 CS300 – évaluée à 665 millions –, avec une option pour 10 appareils supplémentaires, ce qui pourrait faire grimper son prix total à 1,37 milliard.

Les appareils devaient être exploités en Suède par Malmö Aviation. Au moment de l'annonce de la commande, Bombardier n'avait pas indiqué à quel moment les avions devaient être livrés.

En entrevue téléphonique, un porte-parole de Bombardier, Marc Duchesne, a minimisé l'ampleur de cette décision en affirmant que ce genre de situation survenait fréquemment dans l'industrie.

« Elles [les entreprises] changent de plan d'affaires et elles ont donc besoin de différents avions et différentes dates », a-t-il dit. Malmö avait par le passé exprimé l'intention d'être le client qui allait prendre le premier appareil de livraison. Les discussions allaient en ce sens.

M. Duchesne a toutefois rappelé qu'il n'avait « jamais été confirmé par écrit » que Malmö devait être la première entreprise à recevoir un avion CSeries.

« Nous envisageons d'autres lignes aériennes pour prendre livraison du premier appareil », a-t-il ajouté, sans toutefois dire si certains transporteurs avaient manifesté leur intérêt en ce sens.

Reprise des essais

Quant aux essais en vol de la CSeries, le porte-parole de l'aviateur a réitéré qu'ils devraient reprendre au cours des « prochaines semaines ». « Les choses vont vraiment bien », a-t-il dit.

L'analyste Chris Murray, d'Altacorp Capital Research, s'attend à ce que la reprise ait lieu au cours de la première moitié du mois de septembre puisque, selon lui, Pratt & Whitney, le fabricant du moteur, semble avoir réglé le problème.

Il croit cependant que le retard accumulé depuis le 29 mai dernier – la date de l'incident – pourrait bien retarder les premières livraisons.

« L'échéancier est plus serré que jamais avec 330 heures accumulées sur les quelque 2400 nécessaires [pour recevoir la certification], écrit-il dans une note. Un autre retard devrait repousser les premières livraisons en 2016. »

M. Murray estime toutefois que Bombardier a intérêt à prendre son temps pour démontrer que son nouvel avion commercial répond aux attentes concernant sa performance plutôt que de se dépêcher pour respecter son échéancier de 2015.

Le carnet de commandes de la CSeries compte des engagements pour 513 appareils, dont 203 commandes fermes.

Bombardier souhaite atteindre 300 commandes fermes avant les premières livraisons de l'appareil. Le mois dernier, l'entreprise avait annoncé la restructuration de sa division aéronautique, ce qui entraînera l'élimination de quelque 1800 postes « indirects » en plus d'envoyer à la retraite Guy Hachey, qui était président et chef de l'exploitation de Bombardier Aéronautique. Ces licenciements s'ajoutent aux 1700 annoncés plus tôt cette année, surtout à Montréal et Mirabel.

À la Bourse de Toronto hier, le titre de Bombardier a clôturé à 3,66\$, en recul de 3,17%.

AVIS LÉGAUX - APPELS D'OFFRES - SOUMISSIONS - ENCANS

AÉROPORTS DE MONTRÉAL
APPEL D'OFFRES
3D-5211-14-126
 Remplacement et/ou ajout de panneaux de verres à l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau de Montréal
 Les soumissionnaires peuvent obtenir plus d'informations sur cet appel d'offres en visitant le site Internet d'ADM à www.admtl.com.



Commission scolaire de Montréal

ILS IRONT LOIN

AVIS PUBLIC

ADOPTION DES MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT NUMÉRO (R2011-1) CONCERNANT LA DÉLÉGATION DE FONCTIONS ET DE POUVOIRS À LA COMMISSION SCOLAIRE DE MONTRÉAL

Le Conseil des commissaires de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) a adopté, à sa séance du 27 août 2014, des modifications au Règlement numéro R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal, découlant des articles 174 et 181 de la Loi sur l'instruction publique.

Ce règlement entrera en vigueur le 1^{er} septembre 2014. Toute personne intéressée à en obtenir copie peut s'adresser au Secrétariat général de la CSDM, au 3737 rue Sherbrooke Est, Montréal, H1X 3B3.

Le présent avis est publié conformément aux articles 394 et 397 de la Loi sur l'instruction publique.

LA
PRESSE

CV

LE RENDEZ-VOUS DE L'EMPLOI
ET DE LA FORMATION AU QUÉBEC

WORKOPOLIS

TÉLÉPHONE 514.285.7320

TÉLÉCOPIEUR 514.499.2053

cv@lapresse.ca



PHOTO IVANOH DEMERS, ARCHIVES LA PRESSE

Quels débouchés pour le certificat en enseignement du français langue seconde ?



MARTINE LETARTE
COLLABORATION SPÉCIALE
QUESTION
DE TRAVAIL

Q « J'aimerais faire le certificat en enseignement du français langue seconde pour enseigner aux immigrants et aux anglophones. Y a-t-il des débouchés dans d'autres villes que Montréal? » — Marie-Hélène

R Gladys Jean, professeure chercheuse au département de didactique des langues à l'Université du Québec à Montréal, fait d'emblée une mise au point importante par rapport à ce programme.

« Maintenant, pour être embauché dans un centre de francisation pour les immigrants dans une commission scolaire qui relève du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, il faut avoir un brevet d'enseignant, affirme-t-elle. Pour l'obtenir, il faut faire son baccalauréat en enseignement. »

Il y a confusion dans le domaine puisqu'auparavant, le brevet n'était pas exigé pour travailler dans ces centres et plusieurs enseignants n'y ont toujours pas de brevet.

Il existe aussi des centres de francisation qui relèvent du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI).

« On s'attend toutefois à ce que le MIDI exige le brevet comme le MELS d'ici 2016 », précise Gladys Jean.

Ce certificat s'adresse principalement à des enseignants qui souhaitent se diriger vers l'enseignement du français langue seconde.

« Lorsqu'un enseignant au primaire ou au secondaire veut changer de champ, il a seulement besoin d'obtenir 15 crédits universitaires et le certificat lui en donne 30 en plus du diplôme et de l'occasion de réaliser un stage », explique M^{me} Jean.

Des gens viennent aussi faire le certificat pour enseigner en entreprise.

« Les grandes entreprises internationales ont souvent bien des employés venus d'ailleurs et elles leur offrent sur place des cours de français, remarque Gladys Jean. Chaque entreprise a ses exigences, mais souvent, elles ne demandent pas de brevet. Les écoles privées de langues peuvent aussi être des employeurs potentiels pour les diplômés du certificat sans brevet d'enseignement. »

Pour ce qui est de la possibilité de travailler en francisation des immigrants et des anglophones à l'extérieur de Montréal, il faut regarder dans sa région s'il existe des centres

de francisation du MELS ou du MIDI.

« Ça demeure plutôt rare, mais comme on tente d'attirer de plus en plus d'immigrants en région, on doit leur donner des services de francisation », affirme toutefois M^{me} Jean.

À savoir également : même si le certificat en enseignement du français langue seconde est de premier cycle, il faut avoir obtenu un baccalauréat dans une autre discipline pour être admis.

Question d'actualité

Q Peut-on travailler en francisation des immigrants dans plusieurs régions au Québec ?

R Le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion présente sur son site internet ses partenaires en francisation dans plusieurs régions du Québec : à Montréal bien sûr, mais aussi, à Laval, en Montérégie, dans la Capitale-Nationale, en Estrie, dans les Laurentides, en Outaouais, dans le Centre-du-Québec, le Bas-Saint-Laurent et en Gaspésie.

Source : ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion

Vous avez des questions sur le monde de l'emploi ? Écrivez-moi à : mletarte@lapresse.ca

Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands
Artisans de notre avenir

DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT OU DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE, RESPONSABLE DES SERVICES ÉDUCATIFS (JEUNES ET ADULTES)

Description de l'organisation
La Commission scolaire de La Vallée-des-Tisserands dessert une population de 85 000 personnes qui habitent un vaste territoire situé à l'extrémité ouest de la région de la Montérégie. Elle dispense des services éducatifs à près de 10 000 élèves jeunes et adultes. Elle emploie plus de 1 700 personnes réparties dans 37 établissements. Son budget annuel atteint 100M\$. Reconnue pour son implication dans sa communauté, elle est également un partenaire actif dans le développement de sa région. Dans sa mission première, elle veut se démarquer par un haut niveau de réussite face à la persévérance scolaire, la diplomation et la qualification de tous ses élèves.

Elle est à la recherche de candidates et de candidats afin de combler le poste de directrice générale adjointe ou directeur général adjoint et responsable des services éducatifs jeunes et adultes.

NATURE DE L'EMPLOI
L'emploi de directeur général adjoint comporte l'exercice de toute fonction et de toute tâche définies par le directeur général relativement à l'administration des activités, des programmes et des ressources de la commission scolaire, de même que l'exercice sous son autorité des droits, pouvoirs et obligations délégués par le conseil des commissaires.

PLUS SPÉCIFIQUEMENT

- L'emploi de directeur des services éducatifs comporte la responsabilité de l'ensemble des programmes et des activités liées à la gestion des services reliés à l'enseignement de la commission scolaire.
- L'emploi comporte principalement la responsabilité de l'ensemble des programmes et activités relatives aux programmes et aux moyens d'enseignement, aux programmes d'études, à la mesure et à l'évaluation des apprentissages.
- L'emploi consiste à assumer un rôle important de services-conseils et d'expertise auprès de la direction générale et de tous les gestionnaires de la commission scolaire pour favoriser la gestion optimale des ressources éducatives.

Pour une description plus détaillée des responsabilités, veuillez consulter l'affichage complet à l'adresse suivante : www.csvt.qc.ca

QUALIFICATIONS MINIMALES REQUISES

- Grade universitaire de 2^e cycle ou 1^{er} cycle dans un champ d'études approprié d'une durée minimale de trois ans ou occuper un emploi de hors cadre ou de cadre, dont les qualifications minimales exigent de détenir un grade universitaire de 1^{er} cycle;
- Huit années d'expérience pertinente, dont au moins trois dans un emploi de cadre dans le domaine de l'éducation;
- Autorisation permanente d'enseigner délivrée par le ministre.

COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES

- Vision stratégique, leadership, sens politique et gestion des partenariats;
- Capacité d'analyse, de planification, d'évaluation, de régulation et sens de l'éthique.

CONDITIONS DE TRAVAIL ET RÉMUNÉRATION
Selon le règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires hors cadres des commissions scolaires (classe 11 – Minimum 90 588 \$ à maximum 120 784 \$ au 1^{er} avril 2014).

Date d'entrée en fonction : dès que possible
Toute personne intéressée doit faire parvenir son curriculum vitae ainsi qu'une lettre précisant les raisons et les motivations pour occuper ce poste, **avant midi, le 10 septembre 2014** auprès de la :

Direction générale
Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands
630, rue Ellice, Beauharnois (Québec) J6N 3S1
Courriel : dg@csvt.qc.ca **Télécopieur : 450 225-0248**

Les candidats retenus devront être disponibles les 15 et 16 septembre 2014. Toutes les candidatures seront traitées confidentiellement. Nous souscrivons à un programme d'accès à l'égalité en emploi.

Ville de Sherbrooke

travailler
vivre
s'accomplir

CHEF DE SECTION – PERMIS ET INSPECTION
SERVICE DE LA PLANIFICATION ET DU DÉVELOPPEMENT URBAIN
(2^e CONCOURS)

LA FONCTION :
La Section permis et inspection a pour mandat d'assurer l'observance de divers règlements d'urbanisme et de gestion du territoire ainsi que de réaliser les objectifs urbanistiques recherchés par la planification urbaine et le contenu réglementaire. Vous dirigerez, par l'entremise de 2 inspecteurs-coordonnateurs, 25 employés répartis dans 5 points de service.

PROFIL RECHERCHÉ :
Vous détenez un diplôme d'études collégiales en aménagement du territoire, en génie civil ou en architecture. Vous comptez au moins quatre (4) années d'expérience à titre de gestionnaire ou de superviseur d'équipe de travail se rapportant à l'émission de permis en application des lois et des règlements d'urbanisme et de gestion du territoire. Vous êtes reconnu pour vos habiletés de leadership et d'interventions dans diverses situations relationnelles. Vous êtes familier avec l'utilisation de systèmes de gestion de permis ainsi que les logiciels de la famille Microsoft. Une formation universitaire en gestion ou en administration constitue un atout.

LES CONDITIONS DE TRAVAIL :
Pour ce poste cadre permanent, l'échelle de rémunération 2014 se situe entre 64 138 \$ et 89 651 \$ selon l'expérience, à laquelle s'ajoute une gamme complète d'avantages sociaux.

POUR SOUMETTRE VOTRE CANDIDATURE :
Visitez la section « Emplois » de notre portail d'ici le **14 septembre 2014**.
Seules les candidatures reçues sur le site Internet de la Ville de Sherbrooke seront considérées. Nous vous remercions de votre intérêt. Nous communiquerons seulement avec les personnes retenues. La Ville de Sherbrooke souscrit aux principes d'égalité en emploi et invite les femmes, les autochtones, les membres des minorités visibles, des minorités ethniques et les personnes handicapées à soumettre leur candidature. L'évaluation comparative des études émise par le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles est exigée pour les diplômes obtenus hors du Québec.

sherbrooke.ca/emplois

Commissariat à l'intégrité du secteur public du Canada

Office of the Public Sector Integrity Commissioner of Canada

Canada

Agence du Parlement indépendante créée en 2007, le **Commissariat à l'intégrité du secteur public** fait enquête sur les actes répréhensibles dans le secteur public fédéral et protège contre les représailles des divulgateurs et les personnes qui participent aux enquêtes. En tant qu'organisation de confiance auprès de laquelle tous peuvent, de manière confidentielle et sans risque, faire une divulgation d'actes répréhensibles dans le secteur public fédéral, le Commissariat accroît la confiance du public dans l'intégrité des fonctionnaires et des institutions publiques.

Commissaire à l'intégrité du secteur public

En tant que chef de l'organisme qui relève directement du Parlement, le Commissaire à l'intégrité du secteur public dirige les efforts du gouvernement en vue d'enquêter et de protéger, contre les représailles, les fonctionnaires qui ont signalé des actes répréhensibles potentiels. Avec une équipe de 30 personnes, le Commissaire assurera la responsabilisation au sein de la fonction publique, et fournira un service efficace et réactif à ceux qui divulguent des actes répréhensibles présumés.

Le nouveau Commissaire devra connaître les procédures et les pratiques d'enquête et les principes juridiques s'y rattachant, en particulier en ce qui a trait à la preuve, à l'interprétation juridique et au concept de justice naturelle. La connaissance des pratiques et des principes sous-jacents aux processus de conciliation, de médiation et d'application de modes alternatifs de règlement des conflits est également souhaitée. Le candidat idéal devrait connaître le contexte et les cadres législatifs et politiques se rapportant à la gestion des ressources financières et humaines ainsi que des programmes du secteur public fédéral, y compris les cadres liés aux valeurs et à l'éthique de la fonction publique et à la divulgation d'actes répréhensibles. Il ou elle devrait posséder une connaissance du système parlementaire canadien, du travail des comités parlementaires, du rôle d'un agent du Parlement et de son rapport avec le Parlement et le gouvernement.

En tant que candidat idéal, vous possédez une vaste expérience de la gestion au niveau de la haute direction dans un organisme du secteur privé ou public, et dans la prise de décisions concernant des questions complexes et de nature délicate. Vous avez une vaste expérience dans l'établissement et le maintien de liens efficaces avec des intervenants tels que des parlementaires, des dirigeants d'entreprise et des hauts fonctionnaires. Vous avez la capacité de diriger et de gérer un organisme du secteur public, de définir ses stratégies et ses objectifs, et d'encourager les employés à atteindre les objectifs de l'organisme. Faisant preuve d'une intégrité personnelle et professionnelle incontestée et d'excellentes compétences en relations interpersonnelles, vous apportez la capacité d'analyser des opinions et des points de vue divergents dans des situations complexes en vue de rendre des décisions judicieuses qui soient raisonnables, justes et équitables, dans le respect de la loi. La maîtrise des deux langues officielles est requise.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur cette occasion remarquable, veuillez communiquer avec **Eric Slankis (poste 33)** ou **Nicole Poirier (poste 29)** du Cabinet de recherche de cadres supérieurs Renaud Foster, au **1 800 513-8117**. Pour poser votre candidature, veuillez faire parvenir votre curriculum vitae, accompagné d'une lettre de présentation, à eslankis@renaudfoster.com ou à npoirier@renaudfoster.com.

RenaudFoster
Governance. Search. Leadership.
Gouvernance. Leadership. Recherche de cadres.

CANADA WIDE AND INTERNATIONALLY

AESCO Association of Executive Search Consultants
The Worldwide Association for Retained Executive Search Consulting Firms

CHOIX DE CARRIÈRE AU SECONDAIRE

4 jeunes, 4 stratégies pour les aider

MARTINE LETARTE
COLLABORATION SPÉCIALE

Le moment du choix de carrière est souvent stressant. Pour le jeune lui-même, mais aussi pour ses parents et ses proches soucieux de vouloir l'aider. La recherche démontre qu'il existe plusieurs profils de jeunes et pour chacun, il faut adapter son approche.

Marianne se dit qu'aujourd'hui, elle ne sait pas ce qu'elle veut faire dans la vie, mais qu'un jour, il se passera quelque chose et elle le saura. Procrastination, quand tu nous tiens! Elle est tout le contraire de Léonard. Il sait depuis qu'il est enfant ce qu'il veut faire dans la vie. Il sait aussi qu'il a les notes pour atteindre son objectif et consulte différents sites internet pour trouver les réponses à ses interrogations. Justine aimerait bien être aussi sûre d'elle, mais elle est tiraillée entre plusieurs professions. Elle a peur de se tromper. Logan est pour sa part intéressé par tout et rien à la fois. Il lui manque de l'information pour faire un choix éclairé.

Chaque jeune a sa façon de réagir à la pression du choix de carrière. Louis Cournoyer, professeur et directeur des programmes d'études en développement de carrière à l'Université du Québec à Montréal (UQAM), distingue toutefois quatre catégories. C'était lors d'une recherche réalisée récemment avec sa collègue Lise Lachance. En collaboration avec le Collège Montmorency et la Conférence régionale des élus de Laval, ils ont questionné plus de 300 élèves de la quatrième et de la cinquième secondaire de la Commission scolaire de Laval.

Les mystiques

Marianne entre dans la catégorie des mystiques. Face à ce profil, il faut intervenir avec doigté et avoir du temps devant soi.

« Ils sont philosophes en herbe, affirme Louis Cournoyer, également conseiller d'orientation en pratique privée chez CoachPlus. Ils sont souvent très intelligents et sortent des sentiers battus. Plusieurs sont faiblement investis dans leur démarche d'orientation, ou ils fuient et vivent différents conflits. Il ne faut pas les brusquer, mais s'intéresser à leur façon de penser, devenir complice, les questionner sur les moyens qui leur permettront de se réaliser. Souvent, ce sera par des projets plus larges que seulement professionnels. »

Les égarés

Comme Logan, les égarés ont souvent besoin de partir du début: explorer les professions, faire des catégories, etc.

« Ils sont perdus, ils ne savent pas quoi faire ni comment le faire ni pourquoi, mais ils veulent, alors c'est un bon départ et il faut miser là-dessus », indique Louis Cournoyer

qui a donné une grande conférence lors du Congrès international 2014 en orientation et développement de carrière tenu en juin à Québec.

Un point à regarder: le niveau d'information. « Le jeune égaré manque souvent d'information sur les professions, mais aussi sur le processus de prise de décision et sur lui-même », précise le chercheur.

Les hésitants

Justine et ses amis hésitants balancent entre plusieurs choix de carrière, mais ils sont avancés dans leur démarche d'orientation professionnelle.

« Ils sont sur les derniers milles de leur processus, mais ils ont tout d'un coup l'impression d'être perdus, indique M. Cournoyer. Il faut revenir aux éléments qui les ont amenés à faire ces choix pour dégager les valeurs les plus importantes. Il faut aussi regarder leur niveau d'information. Il peut être assez élevé sur les professions, mais il peut arriver que le jeune ne se connaisse pas suffisamment pour bien traiter l'information, alors il ne fera que l'accumuler. »



PHOTO ANDRÉ PICHETTE, LA PRESSE

Louis Cournoyer, professeur à l'UQAM, a poursuivi sa recherche sur le choix de carrière des élèves du secondaire et attend de nouveaux résultats cet automne avec un échantillon de plus de 3000 jeunes cette fois.

Les préparés

On pourrait penser qu'avec les préparés comme Léonard, tout est réglé. C'est vrai qu'ils sont bien outillés pour faire leur choix, mais il faut s'assurer que ce n'est pas qu'une façade.

« Il faut amener le jeune à parler de son projet, voir s'il lui reste certains éléments à approfondir, ou si certains éléments sont contradictoires dans sa démarche, explique le professeur. Une fois que c'est fait, on peut

aussi passer de l'information écrite à la rencontre avec une personne qui exerce le métier. »

Face à un nœud?

Bien des parents peuvent accompagner leur adolescent dans leur processus d'orientation en se montrant disponibles et intéressés à ce que vit leur jeune.

« Toutefois, lorsqu'on se retrouve devant un nœud, par exemple lorsque le jeune se promène constamment entre deux options contradictoires, la compétence d'un conseiller d'orientation aidera à sortir de l'impasse, explique Louis Cournoyer. C'est normal de vivre du stress dans le processus de décision, mais il faut éviter de passer du côté de l'anxiété où le jeune s'immobilisera. »

Pour rencontrer le conseiller d'orientation d'une école secondaire, la rentrée est un bon moment.

« Il n'y a rien de plus choquant pour un conseiller d'orientation que de recevoir dans son bureau un jeune complètement égaré le 15 février, affirme Louis Cournoyer, alors qu'il doit faire un choix pour le 1^{er} mars! »

Michaels
Tout pour vos projets créatifs

Êtes-vous prêt(e) à aller au-delà des attentes de nos clients?
Si c'est le cas, vous êtes donc prêt(e) pour Michaels!

**NOUS EMBAUCHONS PRÉSENTEMENT
POUR NOS NOUVEAUX MAGASINS
À SAINT-LAURENT ET À SAINT-LÉONARD!**

Temps plein et Temps partiel

Gérant(e) du service de l'encadrement • Gérant(e) du réapprovisionnement et de la présentation • Gérant(e) du service à la clientèle – Événements • Gérant(e) du service à la clientèle de nuit et de fin de semaine (temps partiel) • Gérant(e) de l'exploitation • Caissier(ière)s (temps partiel) • Encadreur(euse)s certifié(e)s (temps partiel) • Décorateur(trice) floral(e) (temps partiel) • Associé(e)s au réapprovisionnement et à la présentation (temps partiel) • Associé(e)s des ventes (temps partiel)

Des postes saisonniers sont présentement offerts dans tous nos magasins du Québec.

POSTULEZ EN LIGNE À
WWW.MICHAELS.COM/EMPLOISENMAGASIN

Que vous soyez à la recherche d'un travail à temps partiel ou d'une vie professionnelle offrant des possibilités de promotion, vous n'aurez que l'embaras du choix! Vous profiterez de salaires concurrentiels, de rabais pour les employés et beaucoup plus!

Vérificateur général
de la Ville de Montréal

VÉRIFICATEUR(TRICE) GÉNÉRAL(E) ADJOINT(E)

Numéro d'affichage : VER-14-DIR-105410-42439
 Salaire minimal : 104 300\$ Maximal normal : 130 370\$
 Maximum mérite : 156 440\$

Le Bureau du Vérificateur général de la Ville de Montréal est à la recherche d'un(e) vérificateur(trice) général(e) adjoint(e) expérimenté(e) dans le domaine l'audit financier du secteur public.

DESCRIPTION
En vertu de la Loi sur les cités et villes, le vérificateur général relève du conseil municipal et doit rendre compte à ce dernier des résultats de ses travaux d'audit. Son mandat comporte l'audit financier, l'audit de conformité et l'audit d'optimisation des ressources des comptes et affaires de la Ville ainsi que des quelques 20 organismes sous son contrôle. Ce faisant, le vérificateur général assiste le conseil municipal dans l'exercice de ses responsabilités de gouvernance en lui donnant l'heure juste quant à l'utilisation à bon escient et optimale des fonds publics par l'administration municipale et contribue ainsi à faire de Montréal une Ville bien gérée qui sert adéquatement ses citoyens.

SOMMAIRE DE L'EMPLOI
Sous la responsabilité du vérificateur général et dans la perspective d'appuyer les instances à s'acquitter de leurs responsabilités en matière de gouvernance, la personne titulaire fournit :

- une opinion indépendante quant à la conformité des états financiers de la Ville de Montréal et des organismes sous son contrôle aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public;
- des évaluations sur la suffisance et l'efficacité des contrôles liés à l'intégrité de l'information financière.

RESPONSABILITÉS

- Met en place des stratégies efficaces en collaboration avec les coauditeurs, s'il y a lieu, afin de réaliser les missions de certification des états financiers et de respecter les délais de production des rapports du vérificateur général aux instances.
- Assure la vigie et l'évaluation des risques financiers des entités auditées aux fins de la planification des travaux.
- Assure une vigie systématique de l'évolution des normes d'audit généralement reconnues du Canada ainsi que de toute législation susceptible d'avoir des incidences sur les états financiers.
- Assure le suivi de l'implantation des plans d'action par les entités visées découlant des recommandations sur le contrôle interne.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

- Détenir un diplôme universitaire de premier cycle (baccalauréat) dans un domaine approprié et être membre en règle de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec (CPA).
- Détenir au moins dix (10) années d'expérience pertinente, notamment dans le domaine de l'audit financier du secteur public et posséder plusieurs années d'expérience dans des postes de direction. Avoir à son actif des réalisations significatives et récentes en lien avec le poste.
- Détenir un permis de comptabilité publique (CPA auditeur) et posséder une connaissance approfondie des Normes comptables canadiennes pour le secteur public et des Normes canadiennes d'audit.

INSCRIPTION
Rendez vous au
<http://www.ville.montreal.qc.ca/emploi>
pour postuler en ligne.
Période : jusqu'au 12 septembre 2014

Ciment Québec

Ciment Québec inc. (CQI) possède l'une des cimenteries les plus modernes en Amérique du Nord et fabrique de nombreux types de ciment qu'elle distribue au Québec, en Ontario, dans les Maritimes et aux États-Unis. L'entreprise est intégrée verticalement dans les secteurs du béton prêt à l'emploi et des agrégats. Le personnel de l'entreprise compte plus de 700 personnes expérimentées et compétentes qui s'affairent quotidiennement à fabriquer des produits de la plus haute qualité et à offrir le meilleur service qui soit à la clientèle.

Représentant commercial BÉTON PRÉPARÉ

LIEU DE TRAVAIL
Rive-Sud de Montréal

PRINCIPALES FONCTIONS
Sous la responsabilité du Directeur – Commercialisation, Ouest-du-Québec de la division Matériaux de Ciment Québec inc. et son équipe, vous aurez comme responsabilité de maintenir la clientèle existante tout en développant votre territoire.

RÉMUNÉRATION
Salaire compétitif

PROGRAMME COMPLET D'AVANTAGES SOCIAUX

Les candidatures doivent être transmises d'ici vendredi le 5 septembre à 16h à l'attention de M. Christian Alain, Directeur – Ressources humaines par la poste, par courriel ou par télécopieur:

CIMENT QUÉBEC INC.
Christian Alain
Directeur – Ressources humaines
145, boul. du Centenaire
Saint-Basile (Québec)
G0A 3G0
Télécopieur : 418 329-3436
ou par courriel : calain@cqi.ca

PLUS PARTICULIÈREMENT

- Représenter l'entreprise à la clientèle existante et future
- Répondre adéquatement aux besoins de la clientèle
- Suivre les projets majeurs dans le territoire
- Assister techniquement les clients sur les chantiers
- Participer aux activités de promotion

EXIGENCES

- Expérience minimum de trois ans dans cette fonction
- Connaissance du béton (un atout)
- Maîtrise de la suite Office
- Maîtrise du français et de l'anglais
- Être autonome et responsable
- Savoir optimiser la gestion de son temps

À VOS MARQUES

SPORTS

Tous les jours dans *La Presse*

FQDE
Fédération québécoise des directions d'établissement d'enseignement

ADJOINTE ADMINISTRATIVE

Excellente maîtrise du français parlé et écrit. Compétences des logiciels de la suite Office. 5 années d'expérience requises. Esprit d'initiative, autonomie et polyvalence. Salaire selon qualifications et expérience.

Envoyez votre cv à :
rh@fqde.qc.ca

Vérificateur général
de la Ville de Montréal

Le bureau du vérificateur général de la Ville de Montréal est en période de recrutement pour le poste de :

VÉRIFICATEUR(TRICE) PRINCIPAL(E)

Sommaire de l'emploi
Sous la responsabilité du vérificateur général adjoint - optimisation des ressources, la responsabilité principale de la personne titulaire consiste à planifier et réaliser des missions complexes d'audit d'optimisation des ressources et de conformité réglementaire dans la perspective d'appuyer les instances à s'acquitter de leurs responsabilités en matière de gouvernance.

Elle propose des idées et des solutions novatrices qui dépassent les concepts connus lors de la conception et du développement de modèles et d'approche d'évaluation pour mesurer la productivité et la performance des entités auditées.

Numéro de l'affichage : VER-14-CONC-400600-À VENIR
Date limite d'inscription : Du 21 août au 12 septembre 2014 inclusivement

Pour une description détaillée de ce poste, consultez notre site web au :
<http://ville.montreal.qc.ca/emploi>

La postulation en ligne est obligatoire.

La Ville de Montréal souscrit aux principes d'égalité en emploi. La forme masculine est utilisée pour alléger le texte.

LA PRESSE AFFAIRES

Belle expansion printanière de l'économie canadienne



RUDY
LE COURS
ANALYSE

Après l'engourdissement provoqué par le froid polaire de l'hiver, l'expansion de l'économie canadienne s'est épanouie au printemps qu'elle a complété sur une erre d'aller prometteuse pour l'été.

C'est encore une fois la consommation des ménages qui en aura été le moteur, bien assistée par la poussée tant attendue des exportations. En revanche, les entreprises tardent toujours à investir pour renouveler ou augmenter leurs équipements.

Voyons tout cela dans le détail.

Le bilan des comptes nationaux montre que le produit intérieur brut (PIB) réel a progressé de 3,1 % en rythme annualisé, d'avril à juin. Pour les trois premiers mois de l'année, l'expansion a été ramenée de 1,2 % à 0,9 %. Après 6 mois en 2014, la taille de l'économie a grandi de 2 %, soit une croissance 2 fois plus rapide que celle des États-Unis qui ont aussi connu un très bon printemps, à hauteur de 4,2 %.

De juin à juin, l'expansion canadienne atteint 2,5 %.

Mesurée par industrie, la croissance a été de 0,3 % en

juin, tandis que celle de mai a été rehaussée par Statistique Canada de 1 dixième à 0,5 %. Celle d'avril a été maintenue à 0,1 %. Cela signifie que la production de biens et services (le PIB) a amorcé le troisième trimestre à un niveau plus élevé que sa valeur moyenne du printemps.

Mesurée selon les comptes économiques, la croissance

À moins d'une forte augmentation du pouvoir d'achat ou des revenus, les ménages vont ralentir leurs achats, si ce n'est déjà fait.

trimestrielle du PIB a reposé sur la poussée de 3,8 % de la consommation des ménages, soit le double de celle de l'hiver. Cette augmentation s'est faite toutefois en puisant dans les épargnes dont le taux se situe désormais à 3,9 % par rapport au revenu disponible, le plus faible en 4 ans.

Bref, à moins d'une forte augmentation du pouvoir

d'achat ou des revenus, les ménages vont ralentir leurs achats, si ce n'est déjà fait.

Cette consommation s'est surtout faite dans l'achat de biens durables, comme en témoignent les hausses de ventes de véhicules.

Beaucoup de ménages se sont aussi portés acquéreurs d'une maison neuve. En fait foi l'investissement résidentiel, en hausse de 11,9 %.

L'apport des administrations publiques et des entreprises a été modeste. Les gouvernements se serrent la ceinture, on le sait.

On comprend mal cependant les hésitations des entreprises à s'équiper, compte

logiciels surtout) sont en baisse.

En un an, les investissements des entreprises ont diminué de 0,6 %.

Les achats de camions reflètent le bond de 17,8 % des exportations en rythme annualisé, soit bien davantage que l'augmentation de 11,1 % des importations.

Il s'agit d'un redressement spectaculaire par rapport à l'hiver où exportations et importations avaient toutes deux reculé, les secondes davantage.

Le rythme printanier des échanges internationaux est toutefois insoutenable. Il incorporait une bonne part de rattrapage.

Pour l'été et l'automne, il faut s'attendre à des hausses plus modestes, d'autant plus que la faible reprise européenne paraît avoir marqué le pas, à nouveau.

La poussée des exportations a été assurée surtout par du déstockage. Il faut noter que l'apport des exportations à la croissance est précisément annihilé par la diminution des volumes de stocks.

Si on l'exprime en dollars d'aujourd'hui, la taille de l'économie (le PIB nominal) a augmenté de 4,1 % en rythme annualisé, ce qui est moins que les 6,7 % de l'hiver. Cela reflète la baisse des prix des matières premières durant le trimestre.

Depuis un an, le PIB nominal a augmenté de 4,9 %. Il s'établit à 1956,5 milliards.

Sa forte progression stimule les recettes fiscales d'Ottawa. Sur une base provinciale, on observe des différences notables. Le PIB nominal progresse plus vite chez les productrices de gaz et de pétrole.

CE QU'ILS EN PENSENT

« Le revenu disponible a augmenté de 2,3 % en rythme annualisé, mais a baissé de 0,7 % en termes réels. Le solide rebond de la consommation était donc soutenu par la forte contraction du taux d'épargne à 3,9 %, le plus faible depuis 2010. »

— Krishen Rangasamy, Banque Nationale, Marchés financiers

« Après avoir connu des difficultés à la fin de l'hiver, le nombre de mises en chantier s'est accru de 12,3 % au deuxième trimestre. De plus, les ventes de propriétés existantes ont augmenté de 9,4 % au printemps. »

— Benoit P. Durocher, Desjardins, Études économiques

« Les exportations vers les pays émergents n'ont pratiquement pas progressé durant le trimestre. L'annonce que le Brésil est en pleine récession fournit une bonne explication de cette performance décevante. »

— Douglas Porter, BMO, Marchés des capitaux

Gros surplus à Ottawa en juin

Le surplus de 1,6 milliard laisse entrevoir un retour à l'équilibre budgétaire au plus tard en 2015

JOEL-DENIS BELLAVANCE

OTTAWA — Alors que la majorité des provinces crie famine, le gouvernement fédéral a annoncé hier qu'il a enregistré un surplus de 1,6 milliard en juin, un signe, selon le ministère des Finances, que le retour à l'équilibre budgétaire à Ottawa au plus tard en 2015 est un objectif atteignable.

Pour les trois premiers mois de l'exercice financier qui a débuté en avril, le surplus s'élève à 400 millions, a tenu à préciser le ministère des Finances dans sa dernière livraison de la revue financière. Mais cela constitue tout de même une nette amélioration par rapport au déficit de 2,6 milliards enregistré durant la même période au cours de l'exercice financier de 2013-2014.

L'excédent budgétaire de 1,6 milliard pour le mois de juin s'explique principalement par le fait qu'Ottawa a empoché des revenus plus élevés provenant de l'impôt sur le revenu des non-résidents, des taxes et droits d'accise et des cotisations d'assurance-emploi.

Les charges de programmes ont pour leur part diminué de 700 millions en raison surtout de la baisse des charges de programmes directes.

Réduction des impôts

Dans son dernier budget, le gouvernement Harper a indiqué qu'il compte rétablir l'équilibre budgétaire en 2015, année des prochaines



Le ministre Joe Oliver, ministre fédéral des Finances.

élections. Le surplus qu'il prévoit dépasserait les 6 milliards de dollars. Ce pactole sera utilisé en grande partie pour réduire les impôts des contribuables.

Selon plusieurs économistes, les résultats du premier trimestre de l'exercice financier démontrent qu'Ottawa pourrait atteindre l'équilibre budgétaire dès cette année.

« Si la tendance se maintenait, cela pourrait se traduire par une hausse des revenus de 2,5 milliards pour le gouvernement fédéral. D'un point de vue fiscal, l'économie canadienne semble fonctionner très bien jusqu'ici en 2014 », a analysé Stéfane Marion, économiste en chef et stratège de la Banque Nationale du Canada.

« À notre avis, le gouvernement fédéral se montre assez prudent quant à ses projections dans son dernier budget. [...] Les résultats du premier trimestre suggèrent que le gouvernement se dirige vers un modeste surplus dès cette année », a fait valoir l'économiste de la TD, Randall Bartlett.

Les provinces

Les provinces convoitent déjà une partie de ce butin fédéral.

Réunis à Charlottetown, à l'Île-du-Prince-Édouard, cette semaine, les premiers ministres des provinces ont affirmé que le déséquilibre fiscal est de retour entre Ottawa et les provinces.

Ils ont déposé un rapport du Conference Board qui démontre que les provinces et les territoires du Canada verront leurs déficits budgétaires combinés passer de 16 à 172 milliards d'ici 20 ans si rien n'est fait pour limiter leurs dépenses ou augmenter leurs revenus.

Le gouvernement fédéral, de son côté, engrangerait les surplus, qui se chiffrent à 110 milliards en 2034-2035.

Le gouvernement Harper soutient avoir réglé le dossier du déséquilibre fiscal en 2007 lorsqu'il a transféré des sommes records aux provinces.

Consultez la revue financière du ministère des Finances du Canada : fin.gc.ca/fiscmon-revfin/pdf/2014-06-fra.pdf

Un nouveau sommet pour le S & P 500

LA PRESSE CANADIENNE ET AGENCE FRANCE-PRESSE

TORONTO ET NEW YORK — Wall Street a terminé dans le vert hier et emmené le S & P 500 à un nouveau sommet, tandis que la Bourse de Toronto a clôturé en hausse grâce au secteur minier.

L'indice composé S & P/TSX du parquet torontois a terminé la journée en progression de 67,56 points, à 15 625,73.

Quant au dollar canadien, il a reculé de 0,22 cent US, à 91,97 cents US, à la suite de la publication de données reflétant une solide croissance économique. Le produit intérieur brut (PIB) canadien a atteint un taux de croissance annuel de 3,1 % au deuxième trimestre, soit un résultat supérieur à la lecture de 2,7 % à laquelle s'attendaient les analystes.

Les craintes d'une incursion russe plus poussée en Ukraine et la déception causée par les données sur les dépenses de consommation aux États-Unis ont tenu la moyenne Dow Jones des 30 valeurs industrielles à un léger gain. Le Dow a avancé de 18,88 points, à 17 098,45.

L'indice composé du NASDAQ a augmenté de 22,58 points, à 4580,27, tandis que l'indice de référence S & P 500 avançait de 6,63 points, à 2003,37 points.

Comme depuis le début de la semaine, « l'activité est pourtant restée limitée » sur le marché, a souligné David Levy, de Kenjol Capital Management. « Les investisseurs voulaient juste tout mettre en ordre avant la fin du mois et le week-end prolongé », lundi étant férié aux États-Unis, a-t-il relevé.

Les indices sont quand même parvenus à engranger de nouveaux gains « à la faveur de publications qui restent dans l'ensemble solides pour l'économie américaine, surtout comparées aux autres

« Les investisseurs voulaient juste tout mettre en ordre avant la fin du mois et le week-end prolongé. »

— David Levy, de Kenjol Capital Management.

économies dans le monde », a avancé Peter Cardillo, de Rockwell Global Capital.

Le moral des ménages américains a ainsi rebondi plus que prévu en août, selon l'indicateur établi par l'Université du Michigan, et l'activité économique de la région de Chicago a connu un fort rebond sur la même période,

selon l'association professionnelle ISM.

Petite ombre au tableau, les dépenses des ménages aux États-Unis se sont repliées en juillet pour la première fois depuis 6 mois, de 0,1 %, et le

revenu des consommateurs a fait grise mine en n'augmentant que de 0,2 % en juillet, marquant une nette décélération par rapport au + 0,5 % enregistré en juin.

Mais « on ne peut pas s'arrêter à une seule donnée, a souligné David Levy. Dans l'ensemble ces derniers temps, les indicateurs pointent vers

une croissance soutenue aux États-Unis ».

Dans le même temps de l'autre côté de l'Atlantique, les nouvelles sont beaucoup moins encourageantes entre un chômage qui s'est maintenu en juillet au niveau très élevé de 11,5 % dans la zone euro et, surtout, un nouveau ralentissement de l'inflation en août, à + 0,3 %.

« Cela confirme que la déflation se rapproche dans la région et que la BCE [Banque centrale européenne] va probablement intervenir », a relevé Peter Cardillo. La mise en place d'un programme de rachats d'actifs sur les marchés financiers est régulièrement évoquée, « ce qui signifierait un afflux de liquidités sur les marchés européens qui profiterait aussi aux marchés des actions aux États-Unis ».